

Nouméa, le 16 juillet 2015

**DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

Service des Installations
Classées, des Impacts
Environnementaux
et des Déchets

Bureau des Installations
Classées pour la Protection
de l'Environnement

6 route des artifices
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 46

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc

affaire suivie par :

**COMPTE RENDU D'INSPECTION
D'INSTALLATIONS CLASSEES**

Etablissement	Station d'épuration de la résidence Garniérîte
Exploitant	SAS Garniérîte 2011
Gestionnaire	Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC)
Commune	Nouméa
Quartier	Ducos
Date de la précédente inspection	-
Date de l'inspection	16 juillet 2015
Nom de l'inspecteur	
Accompagné de	

1. OBJET DE L'INSPECTION

L'inspection de l'installation a pour but de vérifier le respect des prescriptions de la délibération n°10277/DENV/SE du 30 avril 2009.

2. HISTORIQUE DE LA SITUATION ADMINISTRATIVE

L'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence Garniérîte a fait l'objet du récépissé de déclaration n°2012-20613/DENV daté du 30 mai 2012 et du récépissé de changement d'exploitant n°2014-3638/DENV du 2 avril 2014.

Situation administrative => régulière

3. SITUATION TECHNIQUE

La station d'épuration correspond à l'ouvrage présenté dans le dossier de déclaration. Il s'agit d'une SBR de 100 équivalents-habitants équipée des éléments suivants : un décanteur primaire, un bassin tampon et le réacteur SBR. Les critères d'implantation ont été respectés.

L'ouvrage se situe en extérieur au niveau du parking. Un écrémage est effectué par trimestre et un écrémage est à réaliser dans les jours à venir. Dans le décanteur primaire, il a été constaté la présence de couches ou de lingettes. Il convient de s'assurer que ce type de déchets ne puisse pas nuire au bon fonctionnement de l'installation.

Lors de la visite, il a été constaté que la recirculation des boues du réacteur vers le décanteur primaire fonctionne correctement. L'aération au sein du réacteur n'a pas pu être observée car l'inspection s'est déroulée durant la phase de décantation.

ARTICLE CONCERNE	NATURE DE LA PRESCRIPTION	C	NC	NO	NA	OBSERVATIONS et DEMANDES DE L'INSPECTEUR
1.1	Conformité de l'installation à la déclaration	X				<u>Dispositions générales :</u>
1.3	Justification du respect des prescriptions de la délibération			X		
1.6	Conformité de l'exploitant	X				
1.8	Délai de mise en service de l'installation	X				
2.1	Règles d'implantation et de conception	X				<u>Implantation – aménagement :</u> La station d'épuration est en extérieur, ainsi la ventilation se fait naturellement.
2.2	Intégration dans le paysage	X				
2.4	Accessibilité aux secours et à l'entretien	X				
2.5	Ventilation des locaux				X	
2.6	Conformité des installations électriques et remise en route automatique de l'ouvrage	X				
3.1	Surveillance, exploitation et entretien	X				<u>Exploitation / Entretien / Maintenance :</u> L'ouvrage n'est pas clôturé mais les équipements sont fermés par des trappes en fonte.
3.2	Contrôle des accès	X				
3.4	Propreté et présence d'un point d'eau	X				
3.6	Vérification périodique des installations électriques	X				
4.2	Moyens de lutte contre l'incendie		X			<u>Sécurité / Qualité eau et air / Bruit :</u> Installer un extincteur à proximité du boîtier électrique. Délai : 1 mois Le prélèvement ponctuel du 1 ^{er} semestre n'a pas été effectué. Réaliser une analyse des eaux rejetées. Délai : 3 mois
5.3	Réseau séparatif de collecte	X				
5.4	Protection du milieu naturel et prescriptions relatives à la qualité du rejet (respect des valeurs limites des rejets sur un échantillon moyen journalier, présence d'un traitement primaire et d'un traitement biologique)	X				
5.5	Contrôle des rejets – surveillance par l'exploitant de la pollution rejetée		X			
6.1	Captage et épuration des rejets à l'atmosphère	X				
7.1	Récupération – recyclage des déchets			X		
8.1	Valeurs limites de bruit	X				
8.3	Vibrations	X				

C : conforme ; NC : non conforme ; NO : non observé ; NA : non applicable

Plusieurs plaintes des résidents pour mauvaises odeurs ont été reçues auprès de la SIC. Après recherches, il s'est avéré que les mauvaises odeurs provenaient du réseau d'assainissement (tout à l'égout) car une conduite traverse la parcelle avec des regards grillagés permettant l'aération du

réseau qui se jette directement dans la mer de l'autre côté de la résidence où donnent les jardins ainsi que les terrasses.

Le résident qui nous a laissé entrer dans son jardin privatif afin de constater l'embouchure du réseau d'assainissement nous a déclaré être envahi par des nuisibles durant l'été (cafards et rats surtout) en plus des mauvaises odeurs.

L'inspection des installations classées a contacté le bureau raccordement de la Ville de Nouméa pour avoir une date prévisionnelle des travaux d'assainissement dans la zone géographique (pas avant 2026-2030). L'inspection conseille la SIC de contacter le service concerné de la Ville de Nouméa afin de faire remonter les plaintes des résidents de Garniérîte.

4. CONCLUSION DE L'INSPECTION

L'ouvrage de traitement et d'épuration de la résidence Garniérîte fonctionne correctement. Les résultats du prélèvement ponctuel réalisé en octobre 2014 révèlent que seul le pH des eaux traitées est non conforme par rapport à la réglementation en vigueur.

Jusqu'à présent, il était convenu entre la société Epureau et la DENV que pour ce type d'ouvrage 2 prélèvements ponctuels par an devaient être réalisés à la place d'un bilan 24 heures difficilement réalisable sur une SBR. Par conséquent, la SIC doit réaliser une analyse des eaux rejetées dans un délai de trois mois.

Pour finir, l'inspection demande également :

- la mise en place d'un extincteur à proximité du coffret électrique de la station d'épuration, dans un délai d'un mois ;
- La réalisation d'un écrémage des boues, dans un délai d'un mois.

L'inspecteur des installations classées

Photographies

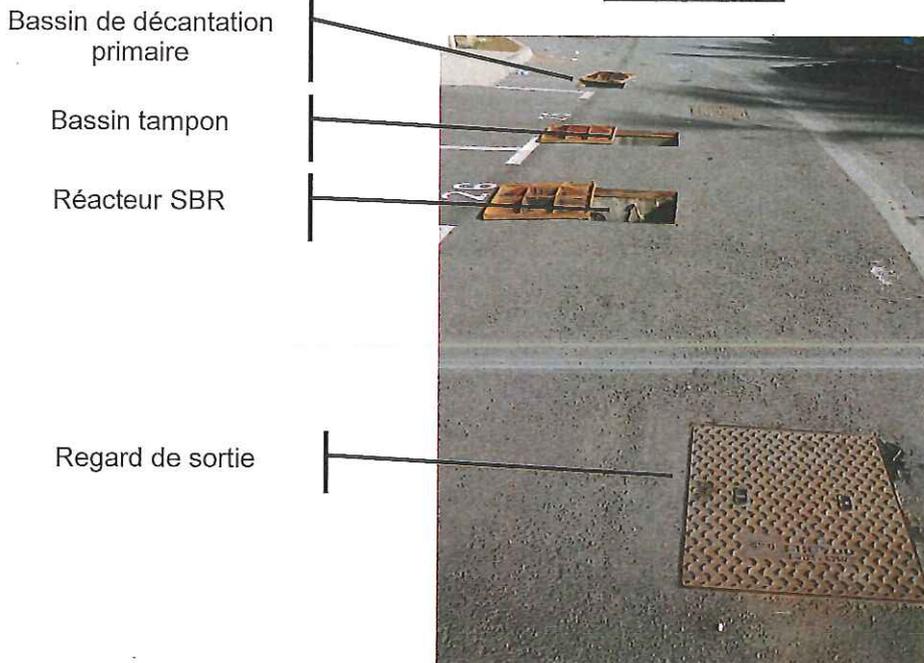


Figure 1: Localisation des regards de la micro-station au niveau du parking



Figure 2: Aperçu du décanteur primaire

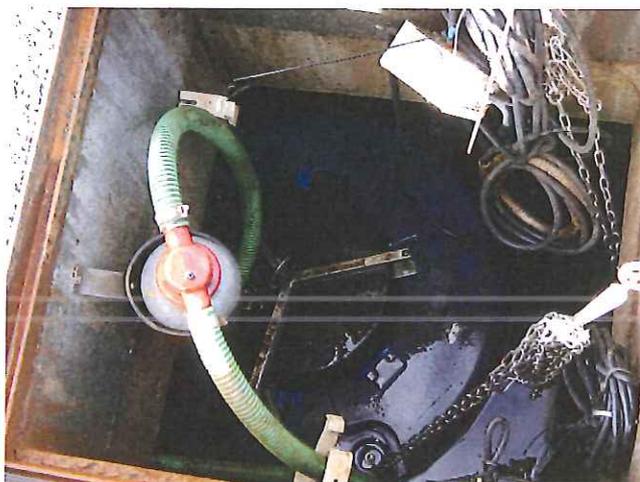


Figure 3: Aperçu de l'aérateur et flacon de prélèvement dans le SBR